



## Zéro Artificialisation Nette, quelles conséquences pour la programmation ?

La **loi Climat et Résilience du 22 août 2021** fixe l'objectif de **zéro artificialisation nette** à l'horizon 2050. Il s'agit de réduire l'étalement urbain et l'intensification des usages des sols, en limitant les constructions nouvelles sur les espaces agro-naturels. Quelles sont les conséquences pour notre travail de programmiste ?

### L'artificialisation, aujourd'hui.

En France, 20.000 hectares d'espaces naturels sont artificialisés chaque année (en moyenne de 2006 à 2016). Le recours au *terrain nu* comme réceptacle évident des politiques d'aménagement du territoire n'est plus la facilité. Sobriété foncière, recyclage des sols plutôt que de consommation, voire surconsommation.

### La posture de Florès : réhabiliter.

La posture de **Florès** repose sur une exigence forte de limitation des impacts de nos projets sur l'environnement. Notre fil conducteur est de **privilégier la réhabilitation du patrimoine** (sans faire du neuf avec du vieux, en laissant certaines parties brutes) et le réemploi/recyclage des ressources. À condition que le bâtiment soit fonctionnel, que son usage futur soit adapté et qu'il bénéficie d'un vécu dans le territoire, la réhabilitation peut bénéficier d'une architecture plus brute, moins léchée, tout en restant qualitative.

On reste dans le même esprit. On ajoute dans notre boîte à outils « sobriété », les sols.

### Certains projets nécessitent encore du neuf

Il reste tout de même une partie de nos projets sur lesquels un programme de construction neuve est souhaité ou devient nécessaire, au regard du contexte. Souvent, lorsque le programmiste arrive, le terrain est déjà choisi. Devant le fait accompli, nous recherchons des moyens pour limiter les impacts, les effets néfastes sur l'environnement (analyse environnementale de site, filières biosourcées etc.).

### Zéro Artificialisation Nette, chez Florès

Chez Florès, nous voyons cette démarche Zéro Artificialisation Nette comme une vraie opportunité de privilégier la réhabilitation et de refaire la ville sur la ville. Un argument de plus dans nos échanges avec nos MOA.

Même si la mise en place est complexe, notamment dans le calcul de ce qui est et de ce qui n'est pas artificiel, restons zen ! La démarche Zéro Artificialisation Nette peut être un levier complémentaire pour faire évoluer les pratiques.

M.P.